

CONVENTION DE FORMATION

Entre

**L'Université Louis Pasteur -
Institut Universitaire de Technologie Louis Pasteur de Schiltigheim,**
Représenté par sa Directrice, Madame Pascale BERGMANN
Sis 1 allée d'Athènes – 67300 Schiltigheim,
Ci-après désigné « IUT »
D'une part

Et

L'Entreprise
Représentée par
Sis
.....
Ci-après désignée « *Entreprise* »

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

L'IUT s'engage à accueillir :

-
-

faisant partie de l'Entreprise, à la journée de formation :

« TPM© : Totale Productive Maintenance ou Management »

organisée par l'IUT Louis Pasteur en collaboration avec l'Association Française des Ingénieurs et responsables de Maintenance

Date : **le 17 mars 2010**
Horaires : 8 h 30 – 17 h 00
Lieu : IUT Louis Pasteur – 1 allée d'Athènes – 67300 Schiltigheim

Article 2

En contrepartie de cette action de formation, l'Entreprise s'engage à verser à l'IUT une participation aux frais de stage de : euros (exonération de TVA en application de l'article 261.4.4 du Code Général des Impôts) comprenant également le déjeuner, les pauses café et les actes des conférences.

Le paiement sera effectué :

- ✓ soit par chèque bancaire, à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'UdS, joint à la fiche d'inscription
- ✓ soit par virement, au compte de M. l'Agent Comptable de l'UdS, à réception de cette convention
Banque : TP STRASBOURG
Compte : 00001006200 clé RIB 18
Code banque : 10071
Code guichet : 67000

Article 3

La formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de présence au stage.

Fait à Schiltigheim en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Entreprise,

Pour l'IUT,

La Directrice de l'IUT,

Pascale BERGMANN